



Réunion des Parties au Protocole sur l'eau  
et la santé relatif à la Convention sur la protection  
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières  
et des lacs internationaux

### **Groupe de travail de l'eau et de la santé**

Dixième réunion  
Genève, les 15 et 16 novembre 2017  
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

## **DOCUMENT INFORMEL**

### **Grandes lignes du projet de publication**

#### **Mettre à profit les conclusions et enseignements tirés des actions menées en matière d'accès équitable à l'eau et à l'assainissement au titre du Protocole**

*Élaboré par le secrétariat*

À sa quatrième session (Genève, du 14 au 16 novembre 2016), la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé a décidé de développer les supports de formation pour l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement s'appuyant sur la publication *Aucun laissé-pour-compte : bonnes pratiques pour un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne*, ainsi que sur les connaissances et expériences accumulées dans ce domaine d'activité. Elle a en outre décidé de partager les enseignements tirés et de promouvoir les bonnes pratiques dans le processus d'élaboration de plans d'action pour l'accès équitable et les mesures mises en œuvre en vue d'améliorer l'accès équitable (voir ECE/MP.WH/13/Add.1–EUPCR/1611921/2.1/2016/MOP-4/06/Add.1, imminent).

À sa quatrième réunion (Budapest, les 13 et 14 septembre 2017), le Groupe d'experts de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement a examiné l'élaboration d'une nouvelle publication permettant de mettre à profit les conclusions et enseignements tirés des actions menées en matière d'accès équitable à l'eau et à l'assainissement au titre du Protocole, en vue de son éventuelle adoption à la prochaine session de la Réunion des Parties en 2019. Le Groupe d'experts a examiné l'approche générale et la structure éventuelle de la publication.

Ce document contient des informations concernant les objectifs et le contenu proposé pour la publication. Il contient également les éventuelles grandes lignes et le modèle envisagé pour que les contributions des pays soutiennent l'élaboration de la publication, ainsi que le calendrier proposé pour l'élaboration de la publication.

Le Groupe de travail est invité à examiner les grandes lignes du projet du document et à approuver les étapes à suivre en vue son élaboration et de sa publication

## Contexte et objectifs

Depuis 2011, le Protocole a élaboré plusieurs outils importants et appuyé nombre d'activités permettant de soutenir les pays dans l'amélioration de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement.

La publication *Aucun laissé-pour-compte : bonnes pratiques pour un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne*<sup>1</sup> présente les bonnes pratiques et enseignements tirés à travers la région paneuropéenne concernant les politiques et mesures à adopter afin de fournir un accès équitable.

Outil d'analyse, *L'Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès*<sup>2</sup> apporte un soutien aux gouvernements et autres parties prenantes dans l'établissement d'une mesure de référence de l'accès à l'eau et à l'assainissement en termes d'équité, pour leur permettre d'identifier les priorités et de discuter des mesures à prendre en vue de pallier les lacunes en matière d'équité. Il a déjà été appliqué au sein de dix pays de la région paneuropéenne (Arménie, Azerbaïdjan, France – région parisienne, Hongrie, République de Moldavie, Ancienne république yougoslave de Macédoine – trois régions, Portugal, Serbie, Espagne – ville de Castello et Ukraine) et des pays supplémentaires ont exprimé leur intérêt pour son application (tels que la Bulgarie et la Géorgie). Au regard des résultats de ces évaluations, un certain nombre de pays (France, Hongrie, Portugal, République de Moldavie...) ont adopté des mesures permettant d'améliorer l'accès équitable à l'eau et aux services d'assainissement.

La publication *Conseils sur l'élaboration de plans d'action visant à assurer un accès équitable à l'eau et à l'assainissement (en anglais seulement - Guidance Note on the Development of Action Plans to Ensure Equitable Access to Water and Sanitation)*, utilisée dans deux pays à ce jour (l'Arménie et l'Ancienne république yougoslave de Macédoine) aide les gouvernements à adopter une approche structurée pour identifier et mettre en œuvre des mesures permettant d'assurer l'accès équitable à l'eau et aux services d'assainissement.

Les résultats de nombre d'activités menées au sein de pays en vue d'améliorer l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement, ont été rendus disponibles au public et mis en exergue à plusieurs occasions<sup>3</sup>. Néanmoins, les principales conclusions et principaux enseignements tirés des actions menées pour l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement au titre du Protocole, n'ont pas encore été systématiquement analysés et synthétisés.

<sup>1</sup> Consultable à l'adresse suivante : [www.unece.org/env/water/publications/ece\\_mp.wh\\_6.html](http://www.unece.org/env/water/publications/ece_mp.wh_6.html)

<sup>2</sup> La publication *L'Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès : un appui aux processus d'élaboration des politiques favorisant la réalisation du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement*, est consultable à l'adresse suivante : [www.unece.org/index.php?id=34032](http://www.unece.org/index.php?id=34032)

<sup>3</sup> Par exemple, au septième Forum mondial de l'eau (Daegu, République de Corée, du 12 au 17 avril 2015), à la semaine mondiale de l'eau (Stockholm, du 28 août au 2 septembre 2016), lors de la Conférence mondiale sur la salubrité de l'eau (Global water safety Conference) de l'Association internationale pour l'eau (IWA) (Philippines, du 25 au 29 avril 2016) et à d'autres événements organisés au titre du Protocole sur l'eau et la santé.

La présente publication vise à regrouper dans un petit volume les enseignements tirés et l'impact des actions menées dans les pays de la région paneuropéenne au titre du Protocole sur l'eau et la santé dans le domaine de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement depuis 2010. Elle vise également à encourager d'autres pays à améliorer l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement par le biais d'évaluations de la situation de l'accès équitable et de l'élaboration de plans d'action pour l'accès équitable. Elle contribuera ainsi aux efforts internationaux menés en vue d'atteindre les cibles 6.1 et 6.2 des objectifs de développement durable.

### Contenu proposé pour la publication

La publication se composera des éléments suivants :

- a) Principales conclusions des évaluations de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans divers pays de la région paneuropéenne ;
- b) Progrès et actions envisageables en vue d'améliorer l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans ces pays ;
- c) Bonne pratiques, enseignements tirés et recommandations pratiques pour l'évaluation de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement, ainsi que pour l'élaboration de plans d'action pour l'accès équitable ;
- d) Recommandations relatives au financement d'actions pour un accès équitable à l'eau et à l'assainissement;
- e) Études de cas spécifiques et exemples pour illustrer ;
- f) Résumé et conclusions.

### Grandes lignes proposées

Chapitre	Longueur suggérée	Sources d'information
Résumé	2 pages	
L'accès équitable à l'eau et à l'assainissement, le Protocole sur l'eau et la santé, les droits de l'homme en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement et les ODD	2 pages	<i>Aucun laissé-pour-compte : bonnes pratiques pour un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne (2012)</i>
Évaluation de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthode d'évaluation</li> <li>- Exemples de conclusions issues des auto-évaluations des pays</li> <li>- Recommandations pour l'organisation d'une auto-évaluation</li> </ul>	8 pages	<i>L'Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès : un appui aux processus d'élaboration des politiques favorisant la réalisation du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement (2013)</i> Présentations et discussions aux réunions du Groupe d'experts de l'accès équitable Contributions de pays à élaborer par les membres du groupe d'experts Rapports de pays sur les résultats de l'évaluation de l'accès équitable
Planification et mise en œuvre de	8	<i>Conseils sur l'élaboration de plans d'action visant</i>

mesures pour un accès équitable <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthode de planification</li> <li>- Exemples d'actions menées au sein des pays</li> <li>- Recommandations pour l'élaboration d'un Plan d'action pour l'accès équitable</li> </ul>	pages	à assurer un accès équitable à l'eau et à l'assainissement (en anglais seulement - <i>Guidance Note on the Development of Action Plans to Ensure Equitable Access to Water and Sanitation</i> ) (2016) Présentations et discussions aux réunions du Groupe d'experts de l'accès équitable Contributions de pays à élaborer par les membres du groupe d'experts
Financement de mesures pour l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questions portant sur le financement de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement</li> <li>- Exemples d'approches en matière de financement dans les pays</li> <li>- Recommandations pour le financement de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement</li> </ul>	8 pages	Réunion d'experts sur le financement de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement de 2018 Présentations et discussions aux réunions d'experts précédentes Contributions de pays à élaborer par les membres du groupe d'experts
Annexe : profils de pays (deux pages par pays, sept à dix pays)	14 à 20 pages	À élaborer par le Secrétariat à la lumière des contributions des pays

### Feuille de route pour l'élaboration de la publication

1. Préparation des premières ébauches des contributions de pays par les membres du Groupe d'experts de l'accès équitable (d'ici janvier 2018)
2. Cinquième Réunion du Groupe d'experts de l'accès équitable, axée sur le financement (Juin 2018, à confirmer)
3. Première ébauche de la publication (d'ici le 15 octobre 2018), qui fera l'objet de discussions à la Onzième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé (novembre 2018, à confirmer)
4. Forme finale de la publication soumise à révision lors de la Douzième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé (juillet 2019, à confirmer)
5. Publication en vue de son adoption à la Cinquième session de la Réunion des Parties (novembre 2019, à confirmer)

### Modèle proposé pour les contributions des pays en vue de soutenir l'élaboration de la publication

Chaque contribution de pays viendra étayer les chapitres du texte principal de la publication et sera également résumée pour élaborer une version de deux pages qui figurera dans une annexe de la publication.

#### *Section 1. Motivation et méthode d'auto-évaluation*

(Longueur suggérée : une demi-page)

Cette section décrira brièvement la raison pour laquelle le pays/la région/la ville a décidé de mener à bien une auto-évaluation. Elle s'attachera également à décrire la méthode d'auto-évaluation en mentionnant les parties prenantes impliquées, les réunions organisées, les efforts de recherche fournis, etc.

*Section 2. Principales conclusions de l'auto-évaluation*

(Longueur suggérée : une page)

Cette section présentera un bref aperçu des conclusions de l'exercice d'auto-évaluation et mettra en lumière trois à cinq exemples de conclusions remarquables (de par leur importance, leur caractère inattendu ou pour d'autres raisons).

*Section 3. Enseignements tirés au cours de l'auto-évaluation et recommandations à l'adresse des autres pays*

(Longueur suggérée : une page)

Cette section mettra l'accent sur deux-trois enseignements tirés lors de l'auto-évaluation et formulera deux-trois recommandations à l'adresse d'autres pays/régions/villes qui envisageraient de procéder à une auto-évaluation.

*Section 4. Élaboration d'un plan d'action pour promouvoir l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement*

(Longueur suggérée : une à deux pages)

Cette section indiquera si le pays/la région/la ville a élaboré un plan d'action pour promouvoir l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement.

Si aucun plan d'action n'a été élaboré, la section indiquera brièvement si des discussions sont engagées à ce sujet, elle mentionnera les avantages potentiels et les entraves existantes à l'élaboration d'un plan d'action.

Si un plan d'action a été élaboré, la section décrira brièvement la méthode employée pour élaborer le plan d'action (y compris les critères ayant servi à déterminer les actions principales), et dressera une liste des mesures qui constituent le plan d'action. Elle mettra également en lumière deux-trois enseignements tirés lors de l'élaboration du plan d'action et formulera deux-trois recommandations à l'adresse d'autres pays/régions/villes qui envisageraient d'élaborer un plan d'action.

*Section 5. Exemples des mesures adoptées pour promouvoir l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement*

(Longueur suggérée : une à deux pages)

Cette section dressera une liste et décrira trois à cinq mesures adoptées pour promouvoir l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement depuis le déroulement de l'auto-évaluation.

Elle mettra également en exergue deux-trois enseignements tirés lors de l'identification, la sélection et la mise en œuvre des actions, et formulera deux-trois recommandations à l'adresse d'autres pays/régions/villes qui envisagent d'adopter des mesures pour promouvoir l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement.

*Section 6. Financement de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement*

(Longueur suggérée : deux pages)

Cette section indiquera brièvement s'il existe une estimation des coûts des mesures appliquées ou prévues pour promouvoir l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement et, dans l'affirmative, elle en fera état.

Cette section indiquera brièvement comment les efforts fournis par le passé pour promouvoir l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement ont été financés dans le pays/la région/la ville.

Cette section indiquera brièvement si le financement des mesures prévues pour promouvoir l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement a fait l'objet de discussions et, dans l'affirmative, elle en fera état.

Cette section identifiera et abordera brièvement toute autre question pertinente concernant le

f  
i  
n  
a  
n  
c  
e  
m  
e  
n  
t

d  
e

l  
,  
a  
c  
c  
è  
s

é  
q  
u  
i  
t  
a  
b  
l  
e

à

l